

N° 5561²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI

**autorisant le Lycée technique du Centre
à offrir des classes internationales préparant au diplôme
du Baccalauréat international (BI)**

* * *

**AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
sur le projet de loi et le projet de règlement grand-
ducal déterminant l'organisation des classes inter-
nationales au Lycée technique du Centre**

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE A LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

(22.5.2006)

Madame la Ministre,

Par votre lettre du 13 mars 2006, vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de loi sous rubrique.

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet dont question en assemblée plénière.

Le projet sous analyse a pour objet d'instaurer une nouvelle voie de formation dans l'école publique luxembourgeoise, à savoir le Baccalauréat international.

Cette formation s'adresse aux jeunes venant de différentes provenances au Luxembourg et ayant des difficultés à suivre l'enseignement secondaire classique du fait qu'ils ne maîtrisent pas les langues allemande et française au même niveau que les élèves qui ont suivi l'école primaire au Luxembourg.

Actuellement, deux écoles privées offrent au Luxembourg une formation menant au Baccalauréat international. L'extension à l'école publique aura le grand avantage que l'inscription y est gratuite.

La Chambre d'Agriculture approuve l'instauration de la formation dont question au niveau de l'école publique, car cette formation répond à un besoin qui s'est créé au Luxembourg et où le caractère international de la population doit être pris en considération également au niveau de l'enseignement secondaire classique de l'école publique.

Veillez croire, Madame la Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire général,
Robert LEY

Le Président,
Marco GAASCH

